

PNB : crise de croissance

Par Guillaume DE LA TAILLE, président du réseau CAREL

PNB souffre sans doute des principes qui ont orienté sa conception : rapprochement de professionnels (éditeurs, distributeurs, libraires, SCII), sans chef de fil ni relations juridiques qui lient l'ensemble des participants.

Mais PNB progresse : le nombre de bibliothèques, de réseaux de bibliothèques, de bibliothèques départementales qui se rattachent à PNB ne cesse d'augmenter, malgré les difficultés techniques et la solitude des responsables qui doivent les affronter. Difficultés dont PNB, bien adossé à Dilicom, n'est souvent pas responsable. Les problèmes majeurs sont périphériques : la DRM Adobe dont tout le monde souhaite qu'elle soit rapidement remplacée par la DRM LCP, plus légère, plus respectueuse des droits des lecteurs, mais c'est là une opération difficile à mettre en place tant sont nombreux et jaloux de leur indépendance les intervenants ; les « readers » qui connaissent une crise de modèle économique et disparaissent ou deviennent payants à mesure que s'accroissent les exigences de sécurité ; les différentes liseuses disponibles sur le marché travaillent à rendre plus ergonomique leur utilisation, notamment le téléchargement des livres, et commence à intégrer la DRM LCP. L'élan est donné mais il reste beaucoup à faire. Par ailleurs, les lecteurs numériques rencontrent encore souvent des problèmes divers et inopinés liés aux mises à jour de versions de logiciels, navigateurs et autres, potentiellement incompatibles des téléchargements faciles et aboutis.

Un grand nombre d'éditeurs jouent le jeu de PNB qui est le seul système actuel donnant accès aux nouveautés de l'édition. Tous furent signataires des 12 engagements sous l'égide du ministère de la Culture. On notera que certains en respectent l'esprit sinon la lettre et offrent dans PNB tous les livres numériques grand public dont ils ont les droits. D'autres sont encore en période d'adaptation. Certains, sans parler de ceux qui ignorent PNB, n'offrent pas l'entièreté de leur production grand public, ne respectent pas l'exigence du prêt simultané, ont des conditions tarifaires insupportables pour les bibliothèques. Réseau Carel a préconisé de ne pas recourir à leurs services et maintient ce conseil. Certes, c'est sacrifier la diversité de l'offre dans PNB mais il nous paraît important de marquer nos exigences.

D'autant que notre souci est d'adapter les pratiques actuelles aux besoins des bibliothèques. Il y a un an, cinq associations de bibliothécaires (ABF, ADBGV, ABD, FULBI et Réseau Carel) ont écrit à Vincent Montagne, président du SNE, pour faire des propositions concrètes de manière à ce que l'offre de PNB s'adapte, principalement aux besoins des petites bibliothèques. Il s'agissait pour nous de propositions gagnant-gagnant, de simplifications, de normalisations. Nous n'avons pas reçu de réponse à cette lettre, ni du SNE, ni d'aucun éditeur, grand ou petit. Les bibliothèques, en avons-nous conclu, ne sont pas une priorité pour les éditeurs et nos propositions, inspirées par une pratique de quatre ans de PNB, ne sont pas susceptibles de requérir toute leur attention.

La raison en est sans doute que les éditeurs n'ont pas encore trouvé l'équilibre économique de la chaîne du livre numérique pour le grand public et que le marché du prêt en bibliothèque ne représente qu'une infime fraction de celui du livre numérique encore instable. Alors, sans doute les éditeurs ne cherchent pas à améliorer un système qui compte peu dans leur chiffre d'affaire. Mais n'injurions pas l'avenir : les bibliothèques

ont eu et continuent d'avoir un rôle essentiel pour faire découvrir la lecture numérique et, d'une certaine manière, lutter contre le téléchargement pirate. L'atonie du marché se constate mais peut très bien ne pas être durable. Il est donc urgent de reprendre un dialogue pour adapter l'offre aux besoins des bibliothèques. On voudrait croire que ses préconisations, très sages et essentielles inspireront prochainement de nouvelles dispositions. Et nous avons nos priorités : une offre en direction des petites villes et de la France rurale, en impliquant les bibliothèques départementales.